

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: CONVENTION SORTIE SCOLAIRE "ASSOCIATION NATIONALE DES MAITRES-CHIENS GUIDES D'AVEUGLE"

DÉCISION N° AU-18-114 EN DATE DU 26 AVRIL 2018

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°2017-4936 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Anne Laurence ROUGER, 10^{ème} adjointe au Maire ;

CONSIDERANT la volonté de la ville de proposer, dans le cadre des sorties scolaires, des ateliers de sensibilisation au handicap ;

CONSIDÉRANT la proposition de « l'Association Nationale des Maîtres-Chiens Guide d'Aveugle » d'organiser ;

- 1 atelier pour une classe le 14 mai 2018
- 1 atelier pour une classe le 15 mai 2018
- 1 atelier pour une classe le 24 mai 2018
- 1 atelier pour une classe le 25 mai 2018

DÉCIDE

DE SIGNER une convention avec « l'Association Nationale des Maîtres-Chiens Guide d'Aveugle », pour l'année scolaire 2017-2018, sur la base des tarifs suivants :

1000 € (MILLE EUROS) pour 4 classes;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitres et articles correspondants.

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20180426-lmc1H5188H2-AR Date de réception en Préfecture : 27/04/2018

Date de Publication : 27/04/2018

l'Adjointe au maire chargée de l'enfance,

Signé

Anne-Laurence ROUGER

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20180426-lmc1H5188H2-AR Date de réception en Préfecture : 27/04/2018

Date de Publication : 27/04/2018